



MAISON FAMILIALE RURALE BERNAY



MFR Bernay : UAI : 0271401B

Objet : Taxe d'apprentissage 2020 sur salaires 2019

Madame, Monsieur,

La Maison Familiale Rurale de Bernay est un établissement scolaire privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture qui forme des jeunes en 4^e et 3^e (multi-orientation) et en BAC PRO "Services Aux Personnes et Aux Territoires".

Les jeunes de la MFR de Bernay obtiennent d'excellents résultats aux examens (en juin 2019, **100 %** au Diplôme National du Brevet, 98 % BEPA et 85 % au Bac Pro).

De plus, les MFR permettent aux jeunes du territoire où elles sont implantées d'obtenir une excellente insertion professionnelle. En effet, 72,8 % des jeunes ayant obtenu un Bac et 85,8 % des jeunes ayant obtenu un BTS Pro en MFR, travaillent dans les 7 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme. Les autres jeunes étant dans la plupart des cas en poursuite d'études.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi «Avenir Professionnel» du 5 septembre 2018 a modifié **les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle**. Les OCTA ayant perdu leur mission de collecteur, les entreprises doivent désormais verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % de taxe Apprentissage avant le 1^{er} mars 2020 à l'OPCO.
- Puis un « **solde 13%** » de la taxe d'apprentissage, **directement aux écoles habilitées** (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales dont la MFR de Bernay fait partie) **avant le 31 mai 2020**.

Grâce à la récolte de la taxe d'apprentissage de l'année 2019 sur les salaires 2018, nous avons fait l'acquisition de matériel professionnel et pédagogique pour notre formation de Services Aux Personnes et Aux Territoires (mannequin d'entraînement adulte et enfant destinés à la manipulation de personnes dépendantes, poupons...).

Je viens solliciter votre aide pédagogique au titre de la taxe d'apprentissage 2020 sur les salaires 2019 dont le versement doit être effectué avant le 31 mai 2020. Les sommes attribuées seront affectées à l'amélioration du cadre de vie des élèves dans leurs foyers (peinture, mobilier, décoration...).

Versez le **Solde de 13 %** à la **MFR Bernay : UAI : 0271401B** en complétant l'engagement de versement ci-joint

Un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur vous sera remis après paiement avant le **31 Mai 2020**.

Je vous remercie par avance de votre aide et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur,
Ghislain POUCKET

199, rue du Bouffey - 27300 BERNAY - Tél. : 02 32 43 09 77

E-mail : mfr.bernay@mfr.asso.fr

Établissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture
Établissement habilité à recevoir la taxe d'Apprentissage

SIRET : 780 783 981 00019 - APE 8532Z - Agrément Jeunesse et Sports : 270561012